



GDK Schweizerische Konferenz der kantonalen Gesundheitsdirektorinnen und -direktoren
CDS Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé
CDS Conferenza svizzera delle direttrici e dei direttori cantonali della sanità

Protection de la jeunesse lors de manifestations

Recommandations de la CDS, de la CCDJP et de la CDAS à l'intention des cantons

Markus Kaufmann

Chef de projet



Vision / objectifs

Vision

Celles et ceux qui boivent de l'alcool le font de façon à ne nuire ni à eux-mêmes ni aux autres.

Objectifs principaux

Sensibilisation de la population

Protection active de la jeunesse

Réduction de la consommation problématique

Lutte contre l'alcoolodépendance

Réduction des conséquences négatives sur la vie sociale

Protection de l'environnement proche

Fonctionnement en réseau des acteurs

Stratégie du PNA 2013 – 2016

Objectifs stratégiques

Objectif 1

La protection de la jeunesse est renforcée, la société soutient les mesures prises dans ce domaine
Indicateur d'impact :
réduction des intoxications alcooliques

Objectif 2

La société est sensibilisée aux dangers inhérents à la consommation problématique
Indicateur d'impact :
amélioration des connaissances de la population

Objectif 3

Les acteurs de la prévention reçoivent un soutien qui leur permet de contribuer fortement à la diminution de la consommation problématique
Indicateur d'impact :
doublement du nombre des plans d'action cantonaux

Champs d'action

CA1

Protection de la santé / promotion de la santé et détection

CA2

Thérapies et intégration sociale

CA3

Réduction individuelle et sociale des risques

CA4

Réglementation du marché et protection de la jeunesse

CA5

Informations et relations publiques



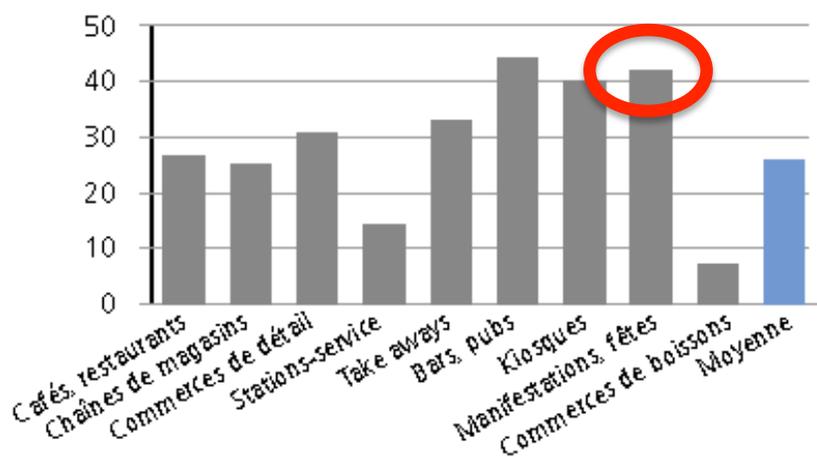
Champ d'action 4: Réglementation du marché et protection de la jeunesse

Une réglementation rigoureuse du marché soigneusement mise en œuvre vise à réduire l'ivresse ponctuelle et à endiguer efficacement la consommation d'alcool des enfants et des adolescents. Le personnel de vente est formé en conséquence.



La vente d'alcool à des mineurs reste un problème, surtout lors de manifestations et fêtes

Vente d'alcool à des mineurs
par point de vente



Point de vente	Pour-cent
Cafés, restaurants	26,4
Chaînes de magasins	25,1
Commerces de détail	30,8
Stations-service	14,3
Take aways	33,1
Bars, pubs	44,1
Kiosques	40,0
Manifestations, fêtes	42,1
Commerces de boissons	7,1
Moyenne	25,8

Source: FERARIHS, *Analyse des achats tests d'alcool réalisés en Suisse en 2013*, mai 2014.

L'écart entre les différents points de vente varie de 7,1 à 44,1 %.



Processus d'élaboration

- Groupe de travail intercantonal intégrant d'autres spécialistes
- Accompagnement du groupe de travail Fachverband Sucht, GREA, CDS, OFSP
- Le document de base et les recommandations ont été élaborés de septembre 2011 à février 2013
- Les recommandations ont été adoptées en novembre 2013 par la CDS, la CCDJP et la CDAS.



Recommandations (1)

1. Les concepts de protection de la jeunesse doivent être insérés dans le processus d'autorisation des manifestations.
2. Les cantons devraient désigner un organe responsable qui offre un soutien aux organisateurs et aux communes en matière de protection de la jeunesse.
3. La remise gratuite et facile de moyens auxiliaires (bracelets de contrôle, calculateurs d'âge, etc.) et la mise à disposition d'informations facilement accessibles aux organisateurs sur le thème de la protection de la jeunesse doivent également faire partie du processus d'autorisation.



Recommandations (2)

4. Si des mesures d'incitations doivent être créées, elles doivent être limitées à la création de concepts et mesures de protection de la jeunesse innovants, qui dépassent le cadre des exigences légales minimales.
5. Il est recommandé de produire régulièrement un rapport relatif à la mise en œuvre des concepts de protection de la jeunesse et des mesures imposées aux organisateurs. Sur cette base, les cantons peuvent échanger leurs expériences et améliorer les mesures de protection de la jeunesse.



Concepts de protection de la jeunesse (R 1)

Les concepts de protection de la jeunesse les plus efficaces sont ceux qui ont été élaborés par les organisateurs eux-mêmes, qui ont été présentés au personnel lors d'une formation et dont la mise en œuvre a fait l'objet d'une évaluation à l'issue de la manifestation, en prévision de manifestations futures.

Les responsables de l'organisation ont besoin d'un interlocuteur délégué par un organisme spécialisé qui les assiste lors de l'élaboration du concept.

L'association de la police au processus d'élaboration est recommandée le plus tôt possible, notamment dans le cadre de la procédure d'autorisation, mais également en prévision du contrôle du respect de la loi, des charges liées à l'autorisation et de la mise en œuvre d'aspects plus larges du concept de protection de la jeunesse.



Les trois phases

- 1^{re} phase: préparation et autorisation
- 2^e phase: déroulement de la manifestation
- 3^e phase: approfondissement et réactions



Moyens auxiliaires pour la phase 1 (préparation et autorisation de manifestations)

- Sites internet
- Notes d'information / listes de pointage / brochures
- Formulaire de demande
- Sensibilisation et formation du personnel



VOUS ORGANISEZ UNE FÊTE
VOUS AVEZ ENVIE QUE RIEN NE LA GÂCHE
NOUS VOUS OFFRONS NOTRE AIDE
POUR QUE VOTRE «FIESTA»
SOIT UN PLEIN SUCCÈS...



Moyens auxiliaires pour la phase 2 (déroulement de la manifestation)

- Bracelets de contrôle
- Panneaux d'information et calculateurs d'âge
- Happy hours en faveur des boissons sans alcool
- Bar à cocktails sans alcool
- Eau gratuite
- Espace chill out
- Equipe mobile de prévention et de réduction des risques
- Alcoborne / éthylotests
- Période de dégrisement
- Retour sécurisé

RAIDBLUE, VOTRE PARTENAIRE PRÉVENTION
TU ORGANISES UNE FÊTE
OU UNE MANIFESTATION?

RaidBlue propose une formation gratuite aux responsables de bar ainsi que des bracelets pour le contrôle des âges. Contacte-nous sans plus attendre par mail à jeunesse@croix-bleue.ch

RAID BLUE

Plus d'info sur www.raidblue.ch

www.RAIDBLUE.ch



Et ensuite?

- Information et discussion avec les spécialistes dans les cantons/communes
- Enquête auprès des cantons sur l'application et sur les besoins
- Soutien aux cantons selon les besoins (par ex. site web au niveau national)
- Evaluation des recommandations 2016 (selon recommandation 5)